

# LAVANNES Vide grenier - Samedi 7 juin 2025

*Organisé par les associations de Lavannes*

**Merci de compléter ce document, de le signer, de signer également le règlement au verso. Cette inscription est à envoyer accompagnée de votre règlement à Brocante de Lavannes, Maire de Lavannes, 51110 Lavannes**

Nombre d'emplacements de 3m souhaité : .....

Tarif : 10€ les 3m, pro 20€ les 3m. **Prix à payer :** .....  
*Règlement par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Lavannes*

### Rayer les mentions inutiles

**Emplacement avec véhicule :**

Impératif\*

si possible

pas nécessaire

*(\*) Attention, il y a peu d'emplacement avec véhicule. Si vous choisissez « impératif » il se peut qu'il n'y ait plus de place et votre inscription ne sera pas possible. Si votre emplacement n'est pas avec véhicule, vous pouvez y accéder en voiture pour décharger puis placer votre véhicule sur le parking exposants qui est à proximité*

Autres commentaires : .....

.....

.....



# LAVANNES Vide grenier - Samedi 7 juin 2025

*Organisé par les associations de Lavannes*

## FICHE D'INSCRIPTION

**CETTE INSCRIPTION DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT INTERIEUR  
DU VIDE GRENIER SIGNE.**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

NOM REPRESENTANT LEGAL OU STATUTAIRE : .....

PRENOM : .....

TELEPHONE PORTABLE : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

.....

Numéro de la pièce d'identité : ..... Délivrée le : .....

Autorité de délivrance : .....

## Cadre réservé aux professionnels

Entreprise :

.....

SIRET : .....

Objets mis en vente ;

Je soussigné(e) Mme Mlle M. (rayer les mentions inutiles) .....  
atteste sur l'honneur être vendeur occasionnel d'objets personnels, ne pas participer à 2 autres  
manifestations de même nature au cours de l'année civile et ne pas procéder à des opérations d'achat  
pour revente (en application des articles 1er et 632 du Code de Commerce.

☐ Je certifie avoir connaissance du règlement intérieur de la Brocante et du règlement RGPD de la Brocante de LAVANNES . Je déclare les accepter

Signature

### BROCANTE DE LAVANNES

### RGPD

La Réglementation Européenne de Protection des Données Personnelles (RGPD) s'impose aux organisateurs de la brocante/vidé-grenier. Une donnée personnelle correspond à une information permettant d'identifier une personne physique, directement ou indirectement. Il s'agit notamment de votre nom, votre adresse IP, votre adresse postale ou votre courriel... Le respect de la confidentialité et la protection de vos données sont essentiels. Nous tentons de limiter la collecte de vos données uniquement à celles qui sont indispensables pour l'organisation de la Brocante et pour le respect des obligations légales ou réglementaires qui nous incombent à ce titre. Vous trouverez ci-dessous la liste des informations personnelles que nous sommes amenés à collecter et comment elles sont gérées.

#### ARTICLE 1. COLLECTEUR DES DONNÉES

Le collecteur des données personnelles est l'Association «Comité des fêtes de Lavannes», organisateur de la Brocante de LAVANNES.

#### ARTICLE 2. DONNÉES COLLECTÉES

Nous recueillons des données lors de votre inscription en tant que participant, soit en qualité de particulier, soit en qualité de professionnel. Les informations recueillies sont les suivantes :

- Si vous êtes un particulier : Nom, prénoms, adresse, téléphone, n° de votre pièce d'identité (Carte d'identité, passeport, titre de séjour, permis de conduire), date de délivrance, autorité de délivrance.
- Si vous êtes un professionnel : Dénomination sociale, numéro d'immatriculation au RCS ou RM, adresse du siège social, identité du représentant / contact, descriptif de votre activité - Numéro de téléphone.

#### ARTICLE 3. OBJET DE LA COLLECTE DE DONNÉES

Ces données sont collectées en vue :

- De gérer votre inscription, l'organisation et le bon fonctionnement de la Brocante,
- De la tenue d'un registre des participants, conformément à l'article 321-7 du Code Pénal. Ce registre est tenu à jour avant et pendant chaque brocante organisée par nos soins. Il est ensuite transmis à la Mairie de LAVANNES dans les 8 jours suivants l'achèvement de chaque événement.

#### ARTICLE 4. COMMUNICATION / PUBLICATION DES DONNÉES

Vos données ne sont exploitées que par les organisateurs de la Brocante, pour l'organisation de la Brocante à laquelle vous êtes inscrits. Elles ne sont ni publiées, ni communiquées aux tiers, à l'exception des

autorités habilitées à accéder à ces données. Elles ne sont pas louées ou vendues à des tiers.

#### ARTICLE 5. HEBERGEMENT DES DONNÉES

Ces données sont hébergées sur un google drive ouvert pour le compte du comité des fêtes de LAVANNES . L'accès est sécurisé par un mot de passe, connu des seuls représentants de l'Organisateur traitant les données personnelles.

#### ARTICLE 6. DUREE DE LA CONSERVATION DES DONNÉES

Vos données seront conservées conformément à la réglementation en vigueur. Conformément à l'article R321- 6-1 du Code Pénal, ces données seront conservées 10 ans à compter de leur date d'enregistrement.

#### ARTICLE 7. TRACKEURS PUBLICITAIRES

Nous n'utilisons aucun trackeur publicitaire ou cookie publicitaire. Dans le cas d'utilisation de cookies, ils ne seront utilisés qu'à usage interne, de manière à assurer la sécurité de vos données et leur confidentialité, dans le but d'améliorer uniquement la navigation sur notre site internet.

#### ARTICLE 8. CONSENTEMENT

Lors de votre demande d'inscription à la Brocante de LAVANNES , vous devrez obligatoirement cocher la case «Je certifie avoir connaissance du règlement intérieur de la Brocante et du règlement RGPD de la Brocante de LAVANNES . Je déclare les accepter. » Ainsi, vous donnerez votre consentement sur la collecte et le traitement des données personnelles par les Organisateurs dans les conditions définies dans le présent règlement.

#### ARTICLE 9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément aux dispositions de la loi du n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données nominatives vous concernant. Dans ce cadre, conformément à la législation, vous pouvez nous adresser votre demande à [brocante.lavannes@gmail.com](mailto:brocante.lavannes@gmail.com). Par mesure de sécurité, nous vous demanderons de justifier de votre identité avant de pouvoir procéder à la suppression ou à la modification des données.

#### ARTICLE 10. QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute question complémentaire, vous pouvez nous contacter par email à l'adresse suivante : [brocante.lavannes@gmail.com](mailto:brocante.lavannes@gmail.com).

**Article 1 :** Sont interdits à la vente : les objets dangereux, les animaux vivants, l'ivoire ou autres métaux précieux sans certificat d'origine, les armes et les denrées alimentaires. Les produits exposés doivent respecter la législation sur les ventes et ne pas constituer un facteur de trouble à l'ordre public ou moral.

#### Article 2 : Propreté

L'Exposant a la charge de rendre son emplacement propre et rangé de tout surplus dû au non-vente. A votre départ, votre emplacement, mais aussi le périmètre de la brocante, doit être dans l'état où vous l'avez trouvé le matin. Vous devez donc repartir avec vos cartons et sacs poubelles et en aucun cas les laisser sur votre emplacement, sur un autre emplacement ou au pied d'une poubelle de la commune. Un lieu prévu pour le dépôt des objets et sacs à jeter sera mis à disposition à proximité. **En cas de manquement à l'obligation contractuelle de propreté l'organisation se réserve le droit de vous interdire l'accès aux éditions suivantes.** Nous vous invitons à prendre une photo de votre emplacement avant votre départ pour justifier du respect des consignes.

#### Article 3 : Horaires

Heure d'arrivée. Sauf indication contraire, vous pouvez vous présenter **entre 10h00 et 11h30**. Aucun véhicule ne pourra plus pénétrer sur la manifestation après 12h.

Heure de départ : Le emballage est prévu **entre 18h et 19h** en aucun cas au-delà de l'heure limite de 21H en raison des opérations de nettoyage. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne pourra pénétrer avant l'heure prévue.

**Article 4 :** les véhicules des exposants devront, après installation (au plus tard 11h30), être stationnés dans les rues adjacentes ou sur les parkings prévus à cet effet. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements ni dans le périmètre du vide grenier

**Article 5 :** Tout exposant est tenu de respecter la législation en vigueur, sous peine d'exclusion. Les organisateurs se déclarent de toute responsabilité concernant : vol, dégradation, incendie, bagarre, etc..., pouvant survenir sur les stands.

**Article 6 :** Les exposants sont tenus de se conformer aux injonctions des responsables. Tout exposant ne se conformant pas au règlement pourra se voir demander de quitter les lieux. Seuls les organisateurs ont le pouvoir de régler tout litige qui peut apparaître dans le cadre de la bourse. Leur décision est irrévocable.

**Article 7 :** Aucune réclamation ni remboursement de l'emplacement ne pourra être accepté même en cas de pluie

**Article 8 :** Toute implantation à l'extérieure de l'emplacement réservé est interdite.

**Article 9 :** Toute annulation doit être signalée à l'organisateur 8 jours avant la manifestation. Le remboursement ne se fera alors que pour des raisons valables et justifiées.

**Article 10 :** Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

Je soussigné(e) M<sup>me</sup> M. (rayer les mentions inutiles) ..... certifie avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Signature